



Acte de décès et résiliation Telecom

Par **ILB13**, le **09/01/2021** à **15:26**

Bonjour

j'ai informé le fournisseur Telecom de ma maman de son décès. Pas coutumière (heureusement) de cette démarche j'ai supposé à tort que cela signifiait résiliation de sa ligne....

Je n'ai pas reçu de courrier de sa part en retour quant à ma volonté de transférer son contrat ou de résilier sa ligne.

En revanche, je reçois dorénavant les factures qui se cumulent chaque mois.

L'opérateur a donc bien pris en compte le décès mais continue de facturer. Après appel téléphonique on me répond comme une évidence que j'aurai du préciser la volonté de résilier. N'y a t il pas là un défaut de conseil ? Je vais évidemment contester mais j'avoue qu'un article et/ou une jurisprudence seraient les bienvenus.

Je précise que ma maman était titulaire de cette ligne depuis 40 ans sans jamais un retard de paiement.... À notre époque ça mérite d'être précisé.

Belle journée à tous.

Par **goofyto8**, le **09/01/2021** à **18:21**

bonjour,

L'opérateur télécom peut supposer qu'il y avait d'autres personnes, vivant avec elle, qui continuent d'utiliser le téléphone.

En revanche si les factures étaient prélevées sur son compte bancaire, une déclaration de

décès à sa banque bloquerait tous les prélèvements.

Dans le cas contraire (pas de prélèvement mais c'est assez rare) ne payez aucune facture par vous-même.